



ALERTE SOCIALE

**RELOAD : FACE JE GAGNE,
PILE TU PERDS !**

ACTE 2 : Temps de travail & Congés

Toulouse, 21 juin 2022

« Vous semblez oublier, en effet, mes amis, que vous n'êtes que des salariés, c'est-à-dire les êtres les plus vulnérables du monde capitaliste !... C'est pourquoi, mes amis, si vous avez des revendications à formuler, vous m'adressez une note écrite et j'la fous au panier, et on n'en parle plus. Nous sommes bien d'accord ? » (Audiard par Bernard Blier)

Nous avons l'impression, pour ne pas dire la certitude, que la modernisation du dialogue social récemment instaurée dans Airbus nous ramène quelques années en arrière. Les négociations en cours sur le temps de travail et les congés dénotent une vision du travail et des salariés qui se rapproche de plus en plus de celle qui avait cours à l'orée de l'ère industrielle: l'entreprise et ses intérêts priment sur ceux qui fournissent la force de travail. C'est la machine qui commande et non l'ouvrier (pardon, le compagnon).

Les propositions en cours à l'issue des réunions du 9/06 (congés) et du 13/06 (temps de travail) sont:

TEMPS DE TRAVAIL: PLUS DE JOURS ET D'HEURES TRAVAILLES, MOINS DE RTT !

- ❖ **Tous les Ingénieurs & Cadres au forfait jours: quel progrès !** En généralisant le forfait jours, on généralise la disparition des heures supplémentaires qui sont remplacées par de la récupération, en baisse, elle-même au bon vouloir de l'entreprise (voir le RTT plus loin).
- ❖ **Annualisation collective généralisée pour les Mensuels:** C'était déjà presque le cas sur ADS depuis 2019 mais désormais, ce serait 35h / semaine pour les Mensuels non forfaités (inchangé) et 37h / semaine pour les forfaités (aujourd'hui 35h), + de 1h à 4h par semaine transformées en récupération de 6 à 24 jours de RTT (individuelle ou collective ?, à définir par entreprise ? par accord ?).
- ❖ **216 jours pour les Ingénieurs & Cadres et 37 heures pour les Mensuels forfaités, avec des augmentations?** Si oui, votre salaire n'augmenterait pas, votre revenu oui, bien que très modestement, uniquement parce que vous travailleriez plus, pas parce que votre salaire se serait amélioré.
- ❖ **12 jours de RTT max pour TOUS ? dont les 3/4 « à la main de l'entreprise »:** D'abord cela représenterait moins de jours que ce que l'on a (actuellement de 13 à 16). Ensuite, 9 de ces 12 jours seraient à prendre à une date décidée par la Direction, pour les fermetures sites (Noël 5 jours) ou des périodes de basse activité, par secteur ou service (3 jours). En conséquence, moins de possibilité de placement sur les CET. C'est un vrai progrès....pour l'entreprise.
- ❖ **Fermeture du lundi de pentecôte:** pose d'un jour de RTT obligatoire (parmi les 9 imposés).

CONGES: VOS « NOUVEAUX DROITS » VOUS FONT PERDRE DES JOURS !

- ❖ **Prise prioritaire des congés légaux et par journée entière (plus de prise de ces congés par ½ journée).** Les autres congés et absences peuvent être pris par ½ journées.
- ❖ **Suppression de 1 jour de congé et de 2 jours d'absence payés pour les RQTH** (aujourd'hui 2 jours de congés : 1 dans le statut social + 1 dans l'accord handicap + 4 jours d'absence autorisée / an)
- ❖ **Suppression des congés d'ancienneté (5 jours / an dès 3 ans d'ancienneté) et des congés d'âges (3 jours / an à 57 ans et 6 jours / an à 60 ans) remplacés par un « forfait congés » de 4 jours / an** dès la 1^{ère} année dans l'entreprise quel que soit l'ancienneté ou l'âge. (Inclus le congé pour don de plaquette et plasma, les 4h de rentrée scolaire, le congé jeune, le congé examen des apprentis).

Nous contacter

UNSA AIRBUS DS TOULOUSE
31 rue des cosmonautes
31077 TOULOUSE CEDEX 4

✉ unsa_tlse@airbus.com

☎ 05 31 96 97 00

🌐 <https://sites.google.com/airbus.com/unsa-ads/home>

- ❖ **Création d'un forfait absence pour raisons familiales de 9 jours / an (non cumulable):** remplace le congé enfant malade (de 4 à 7 jours / an cumulable sur 3 ans dans la limite de 15 jours + 4 jours / an pour les parents d'enfants handicapés avec cumul jusqu'à 25 jours), le congé de proche aidant (5 jours / an cumulable sur 3 ans) et le congé d'accompagnement de fin de vie d'un proche (15 jours). L'absence payée de 2 h / jour pendant 1 an max pour enfant gravement malade serait préservée !!!
- ❖ **Augmentation de 8 jours des congés paternité, maternité et adoption avec rémunération maintenue à 100% pendant toute la durée.** Les seuls points réellement positifs !
- ❖ **Alignement des congés familiaux sur la nouvelle convention collective:** globalement à la baisse de 1 à 2 jours de congé pour certains événements par rapport aux droits actuels sauf pour le décès d'un enfant de - de 25 ans (on passerait de 5 jours de congés à 7 ou 8 jours).

→ L'UNSA s'interroge: dans quelles conditions les salariés vont-ils travailler et vivre demain ?

Ce qui est proposé, sans contrepartie, est une somme monumentale et inédite de reculs, une régression généralisée pour les salariés qui perdent encore de leur autonomie et qui sont priés d'applaudir la grande normalisation. Il est désespérant de voir, alors que l'on ne parle que d'initiative, de créativité et d'agilité, la Direction ne proposer que des mesures pachydermiques et invalidantes. Encore une fois, un discours 100% novlangue est servi et nous sommes priés d'y croire !

L'UNSA s'oppose à ces nouvelles dispositions qui, si elles étaient signées en l'état, porteraient un « coup de rabot » sans précédent aux droits des salariés ADS (et au-delà de tout le groupe AIRBUS) et acteraient une REGRESSION SOCIALE MAJEURE !

Si vous partagez notre vision d'un syndicalisme ni dogmatique ni aligné,
Rejoignez-nous afin que nous devenions représentatifs et fassions entendre VOTRE voix.

POUR UN SYNDICALISME INDEPENDANT ET AUTONOME

VOTRE VOIX, C'EST L'UNSA

Pourquoi pas nous ? : L'UNSA demande la réouverture des négociations salariales, l'application immédiate de la clause de revoyure de l'accord sans attendre février 2023 et la revalorisation urgente des indemnités kilométriques, des primes de décalés et d'astreinte !

ALLEMAGNE

Le 03 juin dernier, IG Metall, le très puissant syndicat Allemand, réclamait des hausses de salaire de **8,2% dans la Sidérurgie**. Après 2 semaines de grève et neuf heures de négociation, un accord a été signé: **les salaires augmenteront de 6,5% au 1^{er} août.**

Le Figaro - 15/06/2022

IG Metall a de même réclamé hier 7 à 8% d'augmentation pour les négociations qui s'apprêtent à démarrer dans la Métallurgie.

Reuters - 20/06/2022



UK

Airbus UK a annoncé «être heureux» du fait que la grève «ait été évitée» après que les négociateurs eurent «accepté la proposition améliorée de salaires sur deux ans». Selon le syndicat Unite, celle-ci «consiste en une augmentation de **8,6% sur 13 mois**», ainsi que d'un «**paiement forfaitaire d'arriérés**» de **5,1%** Et «les employés bénéficieront d'un **jour supplémentaire de congé**

en 2023 et 2024.

Le Figaro - 22/04/2022

FRANCE - Les NAO (négociations annuelles obligatoires) à peine terminées, les entreprises se retrouvent déjà sous le feu de nouvelles revendications salariales, portées par une inflation à 5,2%. Safran a ajouté 1% aux augmentations prévues, Toyota 35 euros pour les plus bas salaires et une prime de 500 euros, Orange et Thales avancent les prochaines négociations à l'automne...

l'Usine Nouvelle - 07/06/2022

Nous contacter

UNSA AIRBUS DS TOULOUSE

31 rue des cosmonautes

31077 TOULOUSE CEDEX 4

✉ unsa_tlse@airbus.com

☎ 05 31 96 97 00

🌐 <https://sites.google.com/airbus.com/unsa-ads/home>